



« Pédiatres-Podologues », un seul et même professionnel de santé

.....



Que l'on soit enfant, adolescent, adulte ou senior, la consultation d'un pédicure-podologue est indiquée dans toutes les situations de la vie, des simples **problèmes de peau ou des ongles des pieds** jusqu'aux **troubles de la statique et de la dynamique**, de la **marche des enfants** au **maintien de l'autonomie et de l'équilibre** des seniors, ou encore dans la **prise en charge des sportifs** de tous niveaux.

Le pédicure-podologue est spécialiste du pied au sens le plus large : parce que les pieds portent notre corps, ils ont une incidence capitale sur notre santé et notre autonomie, notre vie sociale et professionnelle. Il est donc indispensable de veiller à ce qu'ils soient en parfaite santé.

Ce professionnel de santé paramédical se charge des affections et soins du pied. Il tient compte dans sa pratique des interactions avec le reste du corps ce que l'on appelle l'appareil locomoteur.

Connaissez-vous toutes les compétences du pédicure-podologue ?

.....



1. AVANT TOUT, ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DE PÉDICURIE-PODOLOGIE

Par l'écoute de son patient, l'évaluation de son environnement, l'observation clinique des pieds, par l'analyse technique de la marche, par la prise d'empreinte et l'imagerie numérique, le pédicure-podologue dresse **un diagnostic** dont l'objectif est d'identifier les affections et les troubles statiques et dynamiques du patient.

C'est là une compétence essentielle et indispensable avant d'envisager tout type de traitement, qu'il soit instrumental et/ou suppose la conception et l'adaptation de semelles ou d'orthèses.



2. À PARTIR DE CE DIAGNOSTIC DE PÉDICURIE- PODOLOGIE, LE PÉDICURE-PODOLOGUE DÉFINIT LE PROTOCOLE DE SOINS À PRODIGUER À SON PATIENT

- Il peut s'agir de **soins instrumentaux, la pédicurie** (durillons, cors, verrues plantaires, ongles incarnés, mycoses, affections de la peau ou des ongles...), de soins d'hygiène, de prescriptions ou d'application de médicaments locaux, de pose de pansements...
- Le pédicure-podologue est également un spécialiste dans la prise en charge des problèmes de pied **liés à des affections spécifiques** : le pied du patient diabétique, du patient artéritique, des patients arthrosiques ou arthritiques... Le patient peut lui être adressé par son médecin-traitant dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire. Le rôle du pédicure-podologue est absolument essentiel car ces pathologies entraînent une dégradation rapide de la santé des pieds avec des conséquences affectant la vie quotidienne. Il joue également un rôle important dans l'accompagnement régulier des personnes atteintes de **maladies dégénératives et liées à l'âge** (exemples : Alzheimer, maladie de Charcot Marie Tooth, arthrose et ostéoporose...).



- Les soins requis par la situation du patient peuvent également nécessiter, seules ou dans le prolongement des soins instrumentaux, **la conception, la réalisation et l'adaptation d'orthèses**, c'est-à-dire d'appareillages destinés à corriger par une action mécanique les troubles morphologiques des pieds et leurs conséquences sur l'équilibre du patient (la statique), sa marche ou sa course (la dynamique). Ces appareillages peuvent être des orthèses digitales, des prothèses partielles, ou des semelles complètes, composées de matériaux complexes très techniques, de densité et de souplesse variables, dont l'assemblage permet de retrouver, en la corrigeant, la fonctionnalité optimale du pied, notamment avec ses répercussions sur l'appareil locomoteur.
- Il joue un rôle très important de **prévention** mais aussi de conseil, d'éducation en matière d'hygiène, de chaussage, pour préserver la marche et l'autonomie et éviter leurs incidences sur la qualité de vie et l'état de santé général.



3. LE PÉDICURE-PODOLOGUE DISPOSE DE LA LIBRE RÉCEPTION DE PATIENTÈLE ET DU DROIT DE PRESCRIPTION

Cela signifie que les patients peuvent le consulter sans lui avoir nécessairement été adressés par leur médecin traitant. En effet, ses compétences, en particulier le diagnostic de pédicurie-podologie qu'il établit à chaque première consultation et par la suite autant que nécessaire, lui permettent d'assurer au mieux la prise en charge de ses patients. Il dispose d'un pouvoir autonome pour prescrire des médicaments à usage externe, pansements, orthèses, mais aussi des chaussures thérapeutiques nécessaires au traitement des affections du pied.

4. UN PROFESSIONNEL INTÉGRÉ AU PARCOURS DE SOINS DES PATIENTS

Ce n'est pas pour autant qu'il travaille seul ! Au cœur d'une politique de santé aujourd'hui axée sur une prise en charge interdisciplinaire et fonctionnant en réseau, le pédicure-podologue collabore au sein des équipes de soins. Il exerce de façon coordonnée et adresse ses patients vers les autres professionnels de santé lorsque leurs besoins relèvent d'autres compétences (pour exemples : un médecin diabétologue, un neurologue, un dermatologue, un rhumatologue...).





Les actes de pédicurie-podologie sont malheureusement peu pris en charge par la sécurité sociale. Certaines séances de soins de prévention des lésions des pieds des patients diabétiques font l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'une convention avec l'Assurance maladie. Les orthèses plantaires sur prescription initiale du médecin puis leur renouvellement et enfin certains médicaments locaux listés par décret sont partiellement remboursés.

À savoir que certaines assurances complémentaires prévoient la prise en charge de quelques séances annuelles chez le pédicure-podologue.

.....

**Trouvez votre pédicure-podologue
sur l'annuaire du site de l'Ordre :**

<https://www.onpp.fr/annuaire/>